

La Voix du Conseil

Bulletin municipal de la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes

1 bis, rue Jean de Bueil 53270 Sainte-Suzanne-et-Chammes

Tel: 02 43 01 40 10 mël: contact@ste-suzanne.com

Chammes Tel: 02 43 01 40 65 mël: contact.chammes@ste-suzanne.com

Juin 2020 n° 54

Ce journal a été imprimé par nos soins le mardi 19 mai 2020



Images de Sainte-Suzanne confinée - Photos ci-dessous prises le vendredi 8 mai 2020
Grande Rue - Rue Jean de Bueil - Rue du Grenier à sel



Distribution des « May'masques »

Le vendredi 8 mai, des binômes de Conseillers municipaux et de bénévoles de la Commune ont remis ou ont déposé dans votre boîte à lettres les masques fournis par le Conseil départemental.

Ce masque est un masque barrière à usage non sanitaire de catégorie 2.

Il a été certifié à l'état neuf par la Direction Générale de l'Armement, sous la référence 2000305-10.

Ce masque est exclusivement réservé à des Usages Non-Sanitaires (UNS). Il est destiné à prévenir les projections de gouttelettes.

L'utilisation de ce masque s'inscrit dans la stricte application des mesures liées au confinement, des mesures d'organisation du travail ainsi que des gestes barrières.

Ce masque a été fabriqué en respectant toutes les préconisations sanitaires.

Il est cependant strictement recommandé de **laver le masque avant la première utilisation**.

Le masque est utilisable **pour une durée de 4 heures** et **doit être lavé ensuite**.

Le masque a été testé pour supporter 30 lavages, au-delà duquel il perd une partie de ses qualités.



Comment mettre son masque ?

Une infirmière nous renseigne **les étapes à suivre pour placer le masque sur le visage**, sans le contaminer.

- **Se laver les mains** : le premier geste à adopter, avant même de toucher le masque, est de se frictionner les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro alcoolique.
- Sortir le masque "**en ne touchant que les élastiques ou les fils**" ;
- Le placer **dans le bon sens** : "*certaines masques ont une couleur sur la face avant, elle doit donc se placer à l'extérieur. Quand ce n'est pas le cas, on repère les stries (la partie en accordéon, ndlr) qui vont se déplier vers l'avant*"
- Placer les élastiques autour des oreilles **sans toucher la partie centrale du masque** ;
- **Appuyer sur la partie haute du masque, au niveau du nez**, ce qui permet de le rendre **hermétique** : "*c'est très important, il ne faut pas que l'air qui est filtré par le masque puisse en sortir*" ;
- **Attraper le bas du masque** avec votre main propre, puis **le tirer** pour couvrir le menton.
"Une fois que le masque est bien en place, il ne faut jamais au grand jamais le toucher avec les mains.
La partie filtrante ne sera plus filtrante si vous la touchez, elle ne sera plus propre, ni hermétique. "

Comment enlever son masque proprement ?

En cas de soif ou de faim, retirez toujours la protection **par les lanières ou les élastiques**. **Ne tirez jamais votre masque vers votre cou**. "*Erreur fatale. Le cou et le thorax sont des parties qui peuvent potentiellement être contaminées. Si vous mettez la partie propre et filtrante de votre masque dessus, ce dernier ne sert plus à rien.*"

"Le masque peut être **porté 4 heures maximum**.

À savoir également : Chaque fois que vous devez toucher un masque usagé, lavez-vous les mains à l'aide d'une solution hydro alcoolique ou à l'eau et au savon.

Lorsqu'il s'humidifie, remplacez-le par un nouveau masque.

Comment nettoyer son masque ?

Les masques à usage unique: ne réutilisez pas ce type de masque: lorsque votre masque n'est plus utilisable, jetez-le immédiatement dans une poubelle fermée puis lavez-vous les mains. C'est le cas des masques chirurgicaux et des masques faits à la maison lorsqu'ils sont en papier.

Les masques réutilisables: lorsque ces masques sont **en tissu, ils peuvent être réutilisés** et doivent alors être nettoyés méticuleusement pour éviter qu'ils ne deviennent des nids à microbes.

Après chaque utilisation, laver le masque **à 60° pendant 30 minutes** avec un détergent en machine à laver.

Éviter le lavage à l'alcool ou à la javel qui endommagent le tissu et donc la capacité filtrante du masque.

Autre possibilité, le passer **au four à 75° pendant 30 minutes**.

Qu'en est-il du fer à repasser ou du sèche-cheveux?

L'utilisation du fer à repasser ou du sèche-cheveux, bien que reconnue pour être utile, "*ne peut en aucun cas se substituer au lavage en machine (cycle coton à 60 °C) nécessaire après chaque utilisation*".

Pour rappel, l'utilisation d'un même masque est limitée dans le temps: **un masque en tissu ne doit pas être porté plus de 3h d'affilée**.

Collecte de friandises

Les 24 et 25 avril, à l'invitation des commerçants de la commune, des habitants ont été invités à offrir gâteaux secs, friandises, chocolats à ceux qui soignent et accompagnent les malades durant cette crise sanitaire.

Ces dons devaient être déposés dans quatre points de collecte répartis dans le village. « *Nous avons eu la satisfaction de voir que les habitants ont largement répondu à notre initiative* », souligne Carol-Marie Goutelle, commerçante. Cette action de solidarité était destinée au personnel des services de santé de la commune (pharmacien, médecins, ambulanciers, infirmières), et des maisons de retraite, du foyer logement et de la Maison d'accueil spécialisé (MAS) d'Évron.

La distribution des sucreries a été faite aux destinataires jeudi et vendredi, après qu'elles aient été isolées pendant

cinq jours de tout contact. « *Ces derniers ont apprécié cette démarche. Ils nous ont demandé de remercier tous les donateurs, qui par ce geste collectif, témoignent de l'élan et du soutien déclarés des commerçants.* »



Faune, flore et déconfinement

La faune sauvage s'est épanouie en l'absence de l'homme. Elle a occupé de façon inédite des espaces qui lui étaient interdits. Les réseaux sociaux ont montré de nombreux exemples d'animaux qui ont occupé de façon inhabituelle l'espace public. Aujourd'hui, la nature ne doit pas perdre ce qu'elle a gagné durant le confinement.

À l'approche du déconfinement, les spécialistes de la nature s'inquiétaient de certains effets secondaires. En pleine période de reproduction, des jeunes animaux qui viennent de naître ne sont pas habitués à voir l'humain partout.

Au sortir de cette période de confinement, la faune sauvage sera plus sensible au dérangement, d'autant que c'est le moment des naissances pour les mammifères et de la nidification pour les oiseaux. Certains animaux risquent d'être dérangés et vont devoir abandonner leur nid. « Les visiteurs vont faire irruption dans une nurserie qui a perdu l'habitude des hommes. » (Allain Bougrain Dubourg)

L'ONF (Office National des Forêts) recommande notamment aux futurs promeneurs de s'écarter des sentiers battus afin de ne pas aller tous au même endroit et de ne pas se cantonner aux emplacements proches des parkings et des entrées forestières et de garder les animaux de compagnie sous contrôle. **(tenir les chiens en laisse)**



De son côté, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) appelle également les promeneurs déconfinés à redoubler de précautions pour éviter une hécatombe par la destruction involontaire d'animaux et de plantes sauvages qui ont investi certains espaces pendant le confinement.



L'Association Musicale de Sainte-Suzanne prépare ses 140 ans (1881-2021) et souhaite aider tous ses partenaires suite à l'épidémie du coronavirus

En 2021, l'Association Musicale de Sainte-Suzanne fêtera ses 140 ans d'existence et souhaite, à cette occasion, organiser un grand week-end musical qui se tiendra les **3 et 4 avril 2021** à Sainte Suzanne et Chammes.

Les harmonies de Chouzé-sur-Loire (Indre et Loire) et de Sulzheim (Allemagne), avec qui nous avons réalisé de nombreux échanges ou jumelages seront présentes lors de ce week-end.

Les anciens musiciens de l'harmonie de Sainte-Suzanne seront également conviés à participer à ce grand week-end de rencontre et de musique.

Grâce à un partenariat avec Jean-Charles Bruneau, viticulteur à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, pour cet évènement, nous proposons à la vente des cartons de vin rosé et de vin rouge de Saint-Nicolas-de-Bourgueil au prix « producteur », disponible dès maintenant.

Carton de vin rouge (6 bouteilles) : 36 euros

Carton de vin rosé (6 bouteilles) : 34 euros

La vente des cartons se fera directement auprès des musiciens de l'harmonie ou par demande sur notre site internet : <http://amdss.fr/>

Dans ce contexte économique difficile, lié à l'épidémie du coronavirus, nous avons décidé que l'intégralité des bénéfices de cette vente de vin servirait, dans un premier temps, à soutenir tous nos partenaires qui nous aident financièrement depuis des années puis, dans un second temps, à organiser les 140 ans de l'association.



1881 - 2021
L'Association Musicale De Sainte-Suzanne
fête ses 140 ans

Pour célébrer son anniversaire, l'AMDSS vous propose
du St Nicolas de Bourgueil

 36€ le carton de 6 bouteilles de rouge
 34€ le carton de 6 bouteilles de rosé

En partenariat avec
Jean-Charles Bruneau
(Viticulteur St Nicolas de Bourgueil)

Association Musicale de Sainte-Suzanne
AMDSS
<http://amdss.fr>

Comité d'échange

Depuis quelques semaines, nous vivons une période inédite. L'actualité et les mesures évoluent chaque jour sans de réelles visibilité sur les prochains mois portant le doute sur l'organisation d'évènements en 2020.

Le Conseil d'Administration du comité d'échange s'est réuni par vidéoconférence dernièrement afin de faire un point sur l'organisation du prochain échange de jeunes prévu du 5 au 10 juillet 2020. Au vu de la situation sanitaire actuelle, nous ne sommes pas dans les conditions les plus sereines pour organiser cet échange en 2020.

Suite aux dernières annonces gouvernementales, le bureau a définitivement statué et s'est unanimement exprimé pour un report de cet échange à l'été 2021.

Nous souhaitons avant tout assurer la sécurité sanitaire de tous les participants et ne prendre aucun risque. Les conditions actuelles ne nous le permettent pas.

Nous ferons en sorte de fixer les dates de ce report le plus rapidement possible afin que chacun puisse les prendre en considération.



En conséquence, l'année prochaine, nous organiserons donc 3 échanges :

- Accueil de l'harmonie de Sulzheim (en collaboration avec l'harmonie de Sainte-Suzanne) pendant le week-end de Pâques (2-5 avril 2021)
- Échange avec les pompiers de Vaiges et de Sainte-Suzanne-et-Chammes à Sulzheim, week-end de la Pentecôte (13-16 mai 2021)
- Accueil de l'échange de jeunes à l'été 2021 (5 jours); les dates restent à définir. Merci de noter ces dates dans vos agendas.

En attendant, prenez soin de vous et des autres. Bon courage à tous.

Damien Barrier



AMBULANCES
V.S.L.
TAXIS
MINIBUS

02 43 01 40 01

ZA des Coëvrons - 53270 Ste SUZANNE



AVIVA
Carol-Marie GOUTELLE
Agent général, à votre service

Toutes assurances pour particuliers et professionnels
Gestion de patrimoine **aferial**
Spécialisé en assurances Mutuelle Senior

goutelle-carol-marie@aviva-assurances.com

Anita Rousseau
13 Rue du Coq Hardy
72140 Sillé le Guillaume
☎: 02.43.20.22.29

Laurence Daubigny
22 Rue de Ste Gemmes
53600 Evron
☎: 02.43.98.63.49



AIR NATURE
MOTOCULTURE
LM53

ISEKI

VENTES - RÉPARATIONS - LOCATIONS
Tél. 02 43 37 33 02
Carrefour Louigné/Argentré-53210 LOUIGNÉ

Maryon LANDAIS : 06 27 22 41 68
airnature@orange.fr
site internet : www.airnature.fr

Déchèteries de Chammes et d'Évron

Suite à la levée du confinement, les déchèteries des Coëvrons sont ouvertes, pour tous les types de dépôts, depuis le lundi 11 mai 2020 aux horaires habituels.

Des conditions strictes doivent cependant être respectées pour protéger les habitants et les agents : nombre d'usagers limité en déchèterie : un agent est présent à l'entrée du site pour la gestion des flux. **Les gardiens de déchèteries ne sont pas en mesure d'aider les usagers à vider leurs chargements.**

- Obligation de **venir avec ses outils** pour le déchargement (fourche, pelle, balai...),
- Obligation de **respecter les gestes barrières** avec les autres usagers et les agents,
- Obligation de **rester dans les véhicules dans la file d'attente**,
- **Respect des consignes** données par les agents présents.

Pour rappel, l'accès aux déchèteries est réservé aux habitants de la Communauté de communes des Coëvrons.

Horaires d'ouverture

Déchèterie de Chammes

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h
- Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Déchèterie d'Évron

- Lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 13h30 à 18h



Autres services ouverts

Espace Coëvrons : seul le service urbanisme recevra le public sur rendez-vous le mercredi et le jeudi de 9h à 12h

Maison de Services Au Public d'Évron : sur rendez-vous - Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 (Mail : msap@evron.fr)

Promenade de la Poterne

Embellissement et sécurisation de la Poterne

Face aux difficultés de cheminement sur la promenade de la Poterne, le Conseil municipal avait décidé d'améliorer le passage entre la Porte de Fer et l'angle est de la citadelle, pour éviter les glissades mal contrôlées sur les gravillons, voire des blessures aux chevilles.

Cette pente pierreuse et ravinée présentait aussi une difficulté pour les personnes en fauteuil et les poussettes d'enfants.

Toujours à l'affût de médisances gratuites et perfides qui en disent long sur la mentalité de leur auteur (de leurs auteurs), certains se répandaient *urbi et orbi* en accusant la Commune d'entreprendre de goudronner la Poterne et de l'enduire de bitume !... Navrant.

Michel Delétang, dont on connaît le goût, les qualités professionnelles et le dévouement exemplaire, a accompli ce travail en posant les pavés commandés par la Commune dès l'automne 2019.

Une sécurité supplémentaire pour nos promeneurs, qu'ils soient suzannais ou touristes venant de extérieurs.



ZABOUNETTE Services
TOUS TRAVAUX D'AIDE À LA PERSONNE

MÉNAGE REVALEMENT COÛTURE REPAS COURSES ANNIVERSAIRE

06 74 05 48 15
zabounette53270@gmail.com
Tél. n° 429 955 977

PEINTURE - VITRERIE
RAVALEMENT de FAÇADES
REVÊTEMENTS de SOLS et MURS

DAVOUST DÉCORS

02 43 01 44 17
12, rue de l'Erve - 53270 Chammes

Location vaisselle
et
matériel de réception

Lorenor
la vaisselle, c'est nous !

ZI du Bray - 6 rue Benjamin Franklin - 53600 EVRON
Tél. 02 43 69 17 29
www.lorenor.fr - contact@lorenor.fr

Les commerçants et artisans d'art suzannais sont heureux de pouvoir enfin vous accueillir.





Après 4 mois de fermeture et un changement de gérant, (avec tout ce que cela comporte comme formalités juridiques, comptables, commerciales, administratives et bancaires), la supérette désormais tenue par Mme Annie Delille été livrée lundi 11 mai et **a rouvert ses portes aux clients samedi 16 mai.**

Qui est Annie Delille, la nouvelle gérante?

Annie Delille, âgée de 43 ans, mariée et maman de deux petites filles, habite la commune déléguée de Chammes. Elle a une expérience de quinze ans dans le commerce alimentaire, dont neuf années passées au magasin Aldi à Évron. Souhaitant devenir indépendante, elle a saisi l'opportunité de cette épicerie à reprendre et donc de tenter sa chance à Sainte-Suzanne, village touristique où elle connaît l'importance de ce commerce pour les habitants et les gens de passage.

Que pourra t-on acheter dans cette boutique?

À côté du rayon épicerie, des produits frais, des fruits et légumes, se tiendra un rayon boucherie-charcuterie Cosme, plus un dépôt de pain, de presse et de gaz. Un espace réservé aux producteurs locaux est également envisagé. Les livraisons à domicile seront possibles.

Horaires d'ouverture:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h00-13h00 et 16h00-19h30,

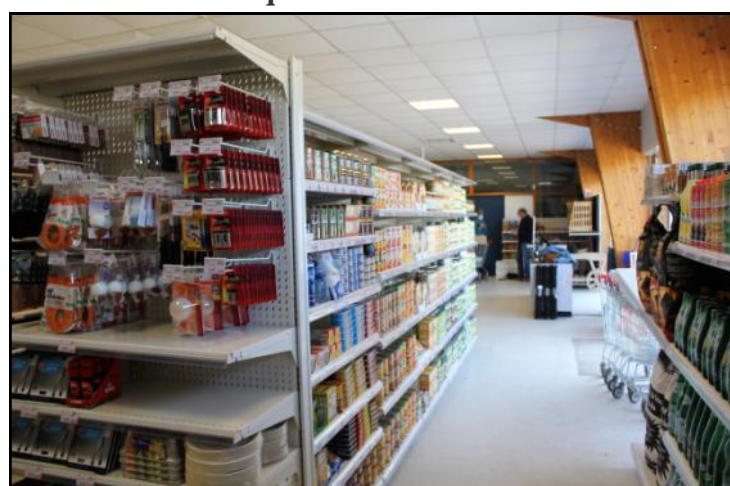
Dimanche et jours fériés : 8h00-13h00

Fermé le mercredi (sauf période estivale : ouvert de 8h00 à 13h00).

Tél: 02 43 01 97 92

Suzannais, montrez à votre nouvelle commerçante que vous tenez aux commerces de proximité, les Commerçants et Artisans locaux ont vécu comme chacun la crise sanitaire, mais ils font aussi face à une baisse très importante de leur chiffre d'affaires.

Soutenez-les en fréquentant les commerces locaux!



Quel plaisir, quelle satisfaction de retrouver les rayons bien garnis de la supérette « Vivéco! »

Prix Roland Gaillard 2020

La Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes, les Amis de Sainte-Suzanne et Médiéville 53 s'associent pour l'organisation d'un concours photographique pour le Prix Roland Gaillard qui a été décerné pour la première fois en 2019. Le prix, d'une valeur de 500€, est offert pour la photo jugée la meilleure dans le concours photographique organisé chaque année à Sainte-Suzanne-et-Chammes.

Les organisateurs proposent le thème de l'année et les concurrents pourront présenter jusqu'à quatre photos sur ce thème. Toutes les photos devront être prises dans la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes.

La fin du confinement stricte nous permet peu à peu de reprendre notre vie et cette année ce sera le thème du concours photographique pour le Prix Roland Gaillard 2020. Les photographes amateurs et professionnels sont invités à soumettre des images sur le sujet "**La vie reprend à Sainte-Suzanne-et-Chammes**". Les photos doivent être soumises entre le 1er juin et le 31 juillet.

Les règles du concours ainsi que les feuilles d'inscription et d'autres renseignements sont à trouver sur le site internet de la Commune: www.ste-suzanne.com aussi bien que le site amissaintesuzanne.fr

La photo gagnante, choisie par un jury, sera dévoilée lors d'une exposition de toutes les photos soumises le dimanche 16 août, la veille de la Journée Mondiale de la Photographie.

Le prix a été créé en souvenir de Roland Gaillard, Premier Adjoint au Maire de Sainte-Suzanne et photographe passionné qui est décédé en 2016. Roland était un pilier de l'administration de la commune et de la vie associative



Prix Roland Gaillard: Règlement

1. Le prix Roland Gaillard a été créé pour commémorer Roland Gaillard, ancien Premier Adjoint au Maire de Sainte-Suzanne et photographe passionné.
2. Le prix est décerné à la meilleure photo soumise à un concours annuel.
3. Le concours est ouvert aux photographes amateurs et professionnels.
4. La valeur du prix est de 500 euros.
5. Les photos doivent être prises de manière évidente dans la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes et sur un thème proposé par le jury. Un nouveau thème sera proposé chaque année ainsi que les dates du concours.
6. Les photos doivent être conformes au sujet proposé par le jury et celles jugées hors sujet seront écartées. Des photos faites pendant l'année en toute saison sont acceptables. Chaque auteur peut soumettre jusqu'à 4 photos. Pour la diversité de la compétition, chaque auteur devra éviter de présenter plusieurs images similaires provenant d'une même prise de vue.
7. Les auteurs prennent la responsabilité des sujets présentés en respectant le droit à l'image et le droit d'auteur.
8. Les photos peuvent être en couleurs ou en monochrome. Il est permis de retoucher les photos, en se limitant à la suppression de détails gênants à la lecture, mais les œuvres créatives ne seront pas admises.
9. Les auteurs doivent soumettre leurs propres tirages de photos. Les tirages sont à dimensionner en A4 (200X300) avec marge ou en plein format. Chaque photo soumise doit être accompagnée du fichier numérique de taille limitée à 1Mo (profil sRGB recommandé).
10. Les photos doivent être soumises avant la date limite proposée par le jury.
11. La participation est de 5 euros par photo.
12. La décision du jury sera finale et sans appel.
13. Le prix sera présenté au gagnant lors d'une exposition de toutes les photos soumises. Un gagnant peut soumettre des photos au concours, mais ne sera pas considéré pour le prix pendant les trois années suivantes.
14. Les photos soumises au concours ne seront pas rendues

Château de Sainte-Suzanne - CIAP

Tous les jours de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Week-ends et jours fériés : 10h à 13h et 14h à 19h

Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine :

40 personnes maximum dans l'ensemble du bâtiment, 10 personnes maximum dans les salles

Visite libre, sens unique de visite (entrée par l'accueil du CIAP, sortie par le perron du 17ème siècle)

Bergerie : 10 personnes maximum

Donjon : pas de jauge maxi, mais le port du masque est obligatoire quand les distances de sécurité ne peuvent être respectées

Le Festival « les Nuits de la Mayenne » prévu en juillet et août est annulé

MAYENNE

**SAMEDI
16 MAI 2020
RÉOUVERTURE**

**GRATUITÉ POUR TOUS
JUSQU'À FIN JUIN**

Sainte-Suzanne
LE CHÂTEAU

UN SITE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE LA MAYENNE

Réouverture de l'école - Mardi 12 mai

La Directrice, les enseignantes, la directrice des services en liaison avec les élus, et le personnel municipal ont élaboré le dispositif de reprise, en alternance par demi-semaine. Dès le mardi 5 mai, les parents d'élèves ont reçu mardi un mail de Marlène Coupé, Directrice de l'école, donnant les informations concernant la reprise de l'école à partir du mardi 12 mai.

Les enseignantes tiennent à souligner que ce travail s'est effectué en étroite collaboration avec la mairie et les remercient vivement pour leur travail à leurs côtés.

Mardi 12 mai, jour de rentrée (Rapport de Daniel Vannier, Adjoint)

Après un gros travail de préparation de nos enseignants, du personnel des écoles et de nos secrétaires de mairie, la rentrée s'est bien passée ce matin. Nous assurons l'accueil périscolaire du matin et du soir et le repas du midi à la cantine: deux services à Sainte-Suzanne (un par classe).

À Sainte-Suzanne, la cour a été partagée en deux secteurs:

- entrée par le portail principal pour les enfants de classe maternelle qui rentrent ensuite par les sanitaires: lavage des mains obligatoire, et accès à leur classe ou à leurs zones d'activités dans le hall qui a été physiquement séparé en 3 secteurs, un pour chaque classe, et un pour accueillir les enfants qui prennent le car.
- Les CP/CE1 rentrent par le petit portillon (2ème zone de la cour) et accèdent dans la partie du hall qui leur est réservée.

À Chammes, la situation est plus simple: une seule classe, mais avec trois niveaux, CE2/CM1/CM2.

Un seul accès par le portail, une zone d'attente, avec distanciation,(cerceaux au sol...) pour le lavage des mains, cantine et service.

Réimplantation de toutes les classes, et des salles de restauration pour respecter la distanciation, et mise à disposition de matériel individuel sur chaque table (voir photos)

Ce matin, jour de rentrée scolaire, les enfants de Sainte-Suzanne qui vont en cours à Chammes, tous équipés de masque, ont été transférés par car.

La distanciation était parfaite: 50 places pour 6 enfants. À chaque rang, un siège neutralisé physiquement: tous étaient très détendus.

Un peu plus d'inquiétude chez les plus petits intrigués par tous ces adultes masqués. Mais un petit coucou de loin en baissant, très rapidement le masque, les a détendus.

Les enfants sont répartis en deux groupes, Lundi-Mardi et Jeudi-Vendredi.

Quelques familles ont choisi de différer le retour de leurs enfants à l'école. pour ces enfants, les enseignants continueront d'assurer un service minimum, de télé enseignement (temps pris en grande partie sur leur temps personnel.)



Cérémonie du 8 - Mai

Conformément aux directives ministérielles, la cérémonie commémorative du 8-Mai célébrant le 75ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale, a été organisée par la Commune au monument aux morts de Chammes dans des conditions inédites dues à l'état d'urgence sanitaire.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Marc d'Argentré, Maire délégué, Didier Échivard Adjoint, Alain Bariller Conseiller municipal et correspondant militaire et Raymond Bodinier représentant Porte-drapeau des Anciens Combattants.

Une gerbe a été déposée au nom de la commune et un instant de recueillement a été observé, sans public, sans musique et dans les conditions sanitaires de distanciation prescrites par la Préfecture.

Malgré ces circonstances exceptionnelles, il était important que cette commémoration puisse avoir lieu, même symboliquement, à la date anniversaire précise de la fin du régime nazi et de la victoire des Alliés.



Mais la Commune (anciens et nouveaux élus) a décidé de marquer plus amplement et publiquement ce souvenir à Sainte-Suzanne, dans quelques semaines, lors du week-end du 7-8 août qui marquera le 76ème anniversaire de la Libération de Sainte-Suzanne et de Chammes.

Élection du nouveau Conseil municipal

Le 23 mai, élection du nouveau Maire , des Adjointes et des Maires délégués

Les nouveaux Conseillers municipaux 2020-2026 ont été élus le dimanche 15 mars dernier.

Mais dès le mardi 17 mars, la France, en état d'urgence sanitaire, a été mise en confinement. Il a donc été impossible, ici comme ailleurs, de procéder à l'élection du maire le vendredi 20 mars comme programmé initialement. Ce sont les anciennes équipes municipales qui ont légalement assuré la gestion de la Commune et toute la période du confinement.

Le Gouvernement, après avis du Conseil des Scientifiques, a décidé que les résultats de l'élection du 15 mars, pour les Communes ayant élu dès le premier tour l'intégralité de leurs conseillers municipaux, prendraient effet le 18 mai et que les nouveaux Conseils municipaux devaient élire leurs maires, adjoints et maires délégués entre le 23 et le 28 mai 2020.

En concertation entre Jean-Pierre Morteveille et Michel Galvane, le Conseil municipal a donc été convoqué le 15 mai pour procéder à l'élection de la nouvelle municipalité le samedi 23 mai à 11h à la salle Fernand Bourdin.



Conformément aux prescriptions sanitaires, cette réunion s'est tenue à huis clos + deux correspondants de la presse locale, en respectant les distanciations physiques (4 m² par personne) et les gestes-barrières.

Le prochain n°55 de *la Voix du Conseil* sera entièrement consacré à cette élection et à votre nouveau Conseil municipal.

Le n°54 que vous lisez actuellement est donc le dernier élaboré par ceux qui l'ont créé en 2008.

De même, dès le vendredi 22 mai, l'ancienne municipalité a cessé d'alimenter le site communal www.ste-suzanne.com créé également en 2008 et l'application **IntraMuros** initiée en 2019, la nouvelle équipe prenant le relais pour la mise à jour quotidienne de ces supports d'information sur votre commune..



ADP Elec

David PÉRICHET ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

☎ 06 15 67 69 75

✉ david.perichet@adpelec.fr • adpelec.fr

📍 53270 SAINTE-SUZANNE & CHAMMES

5 rue des grands jardins
53270 Ste SUZANNE ET CHAMMES
0243697359 / 0611325801
16 place Ambroise de Loré

HARNOIS JM / Valérie
TRAITEUR
jm-harnois@orange.fr

la cabane

Hôtel** **Beauséjour**
Restaurant Traiteur
Sandrine et Stéphane Huchet

4-6 rue de la Libération - 53270 Sainte-Suzanne
02 43 01 40 31 - hotelstesuzanne@yahoo.fr